

Arrondissement de Pamiers

MAIRIE DE MANSES**NOVEMBRE 2018**

Téléphone : 05 61 68 16 92

Email : mairie.de.manses@orange.frWeb : www.manses.fr

Permanence élus : lundi 14h00 à 16h00

Secrétariat : jeudi 9h00 à 12h00

BULLETIN MUNICIPAL

Après les catastrophes climatiques qui ont endeuillé nos proches voisins de l'Aude, un bel automne semble maintenant s'installer, avec les feuilles qui volent, mais aussi hélas les feuilles d'impôt qui arrivent et pour certains d'entre vous l'avis de contrôle payant des installations d'assainissement autonome.

Nous sommes une des dernières communes du secteur à être contrôlée, et si tout le monde admet qu'il est normal de ne pas polluer son environnement, tous se plaignent du coût élevé de ce contrôle (99 €).

Après réflexion, débat au sein du conseil municipal, et consultation des services fiscaux, il a été décidé en séance du conseil du 12 novembre 2018, que la mairie rembourserait le montant de ce contrôle sur présentation de la facture acquittée, d'une copie de la taxe d'habitation et d'un RIB.

Nous avons pris cette décision par souci d'équité entre les habitants du bourg et ceux qui vivent en dehors : en effet lors des travaux d'assainissement collectif, la commune a pris en charge une partie des travaux pour permettre la réalisation de ce réseau.

Les habitants des écarts ne doivent pas craindre le contrôle, c'est seulement en cas de pollution extrême que les travaux de remise aux normes seront obligatoires, dans tous les autres cas c'est une explication des travaux souhaitables qui vous sera donnée, sans date limite de réalisation.

Par ailleurs, à la même séance du conseil municipal, nous avons décidé de verser une aide spéciale de la mairie de 1.000 € pour les communes de l'Aude sinistrée par les inondations. Malgré un élan extraordinaire de solidarité, la reconstruction sera très longue, aussi nous vous donnons quelques contacts où vous pourrez si vous le souhaitez adresser vos dons en toute confiance :

Aude Solidarité, Allée Raymond-Courrière, 11 855 Carcassonne Cedex 9.

Ou par internet <https://www.leetchi.com/c/aude-solidarite>.

Vous trouverez dans ce bulletin municipal d'automne toute l'actualité de notre commune, avec bien sûr les travaux passés, présents et à venir, les projets, les initiatives comme Rézopouce, les animations à venir... Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Simone VERDIER

CONTRÔLE DES ASSAINISSEMENTS AUTONOMES

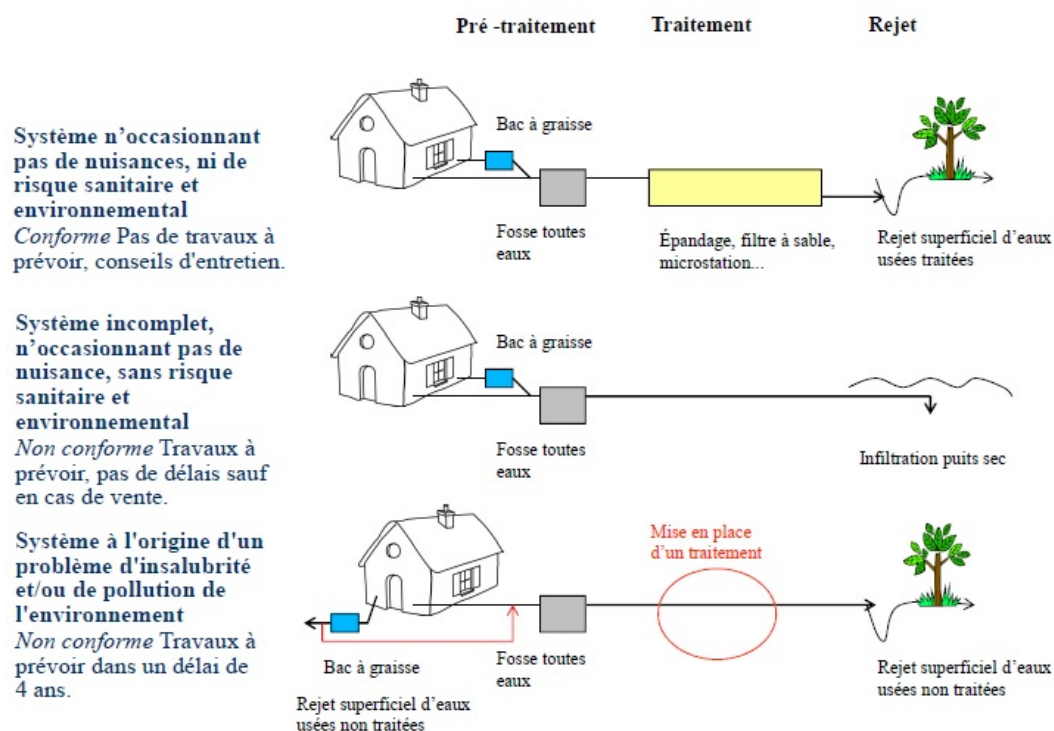
Les propriétaires des habitations doivent obligatoirement traiter leurs eaux usées (article L1331-1 du Code de la Santé publique) dans le triple but de :

- Ne pas porter atteinte à la salubrité publique,
- Ne pas porter atteinte à la sécurité des personnes,
- Préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Depuis début 2015, les habitations situées dans la zone d'assainissement collectif ont pu être raccordées pour leurs eaux usées à ce réseau. Il n'y a donc plus aucun problème de pollution pour elles. En revanche, pour toutes les autres habitations, le contrôle obligatoire des installations d'assainissement (article L2224-8 du Code général des collectivités territoriales) est du ressort du SMDEA a qui nous avons délégué la compétence de la distribution de l'eau et celle de l'assainissement collectif ou non.

Par lettre du 30 octobre dernier, le SMDEA a prévenu les habitants concernés du prochain contrôle de l'installation de traitement des eaux usées de leur habitation et leur propose un rendez vous pour effectuer ce contrôle.

L'agent chargé du contrôle demandera et verra sur place les informations dont il a besoin, pour établir son diagnostic dont il donnera le résultat. Trois cas de figures sont possibles, ils sont représentés sur le schéma ci-dessous.



Cette intervention fait l'objet d'une redevance de 99 € que la commune vous remboursera (édito) sur présentation de la facture acquittée, de votre avis de taxe d'habitation et d'un RIB.

HISTOIRE D'EAU

En mai 2015, dans le bulletin municipal nous vous avons informés des problèmes de vieillissement des canalisations d'eau potable en PVC, datant des années 60, qui laissaient « migrer dans l'eau » du chlorure de vinyle monomère lorsque l'eau séjournait trop longtemps dans la canalisation. Le dépassement était significatif (10 micro grammes/litre (millionième de gramme) alors que la norme de potabilité limite cette teneur à 0.5 micro gramme/l). Cela a donné lieu à des distributions d'eau en bouteilles du SMDEA pour les hameaux concernés.

La solution provisoire a été d'installer des purges en extrémité des réseaux alimentant les écarts concernés et de purger 10 m³ par nuit sur ces réseaux afin de réduire la teneur en chlorure de vinyle. En termes de dépense ce n'était pas exorbitant mais du point de vue de la préservation de la ressource en eau c'était très mauvais. D'où le projet du SMDEA de rénover l'intégralité du réseau dès que les crédits nécessaires seraient mobilisés, ce qui a été décidé début 2017.

Dans le bulletin de janvier de cette année nous avons donné tous les détails de cette opération d'envergure qui a coûté 935.000 € hors taxes !

Les travaux se sont achevés en juin dernier et depuis toutes les analyses effectuées par l'Agence régionale de santé (ARS) ont montré l'absence de chlorure de vinyle monomère dans l'eau distribuée en tous points de la commune. C'est la fin d'une histoire qui avait beaucoup soucie la municipalité et les habitants concernés et occupé l'adjoint en charge, Bernard Lamanna.

Et en regard de ce résultat positif, la gêne ponctuelle occasionnée par ces travaux pour tous les habitants durant quelques mois sera vite oubliée !

TRAVAUX ACHEVÉS - TRAVAUX EN COURS

La commune est toujours active sur le front des travaux.

- 2018 a vu à la fois l'achèvement du mur de soutènement de l'Église avec le "couronnement" en claustras de terre cuite, et la réalisation des WC handicapés auprès de la salle des fêtes. L'année très pluvieuse a bien sûr retardé les travaux mais le résultat, en toute modestie, est très réussi.
- Le garde corps en claustras de terre cuite a été réalisé par l'entreprise CANCELA avec des claustras plus petites que les "historiques" pour rester dans les normes réglementaires.
- Les WC handicapés ont été "inaugurés" pour la fête du village fin juin. Les entreprises (BIARD, ENTRENA, APTE) ont bien travaillé et ajouté au projet initial des emplacements pour massifs de fleurs et rosiers.
- Le déplacement des containers poubelles est effectif, nous attendons la pousse des arbustes mis en place par Malcolm pour les masquer.
- Le fleurissement du village et du cimetière s'embellit d'année en année... Tout le monde apprécie, merci Malcolm et Heather!

NOS PROJETS POUR 2019

- Terminer le programme de voirie 2018 (la portion de voie qui contourne le Chalet) et poursuivre la réfection du mur d'enceinte du parc de l'ancien château, pour protéger sa structure et rafraîchir son aspect. Une première partie, dans le prolongement du mur déjà restauré sera protégée de la pluie par une poterie chapeau, le reste par un simple enduit à la chaux. Ces travaux étaient prévus au budget 2018.
- Améliorer le pluvial sur le village : les fortes précipitations de début 2018 nous ont montré les points faibles pour l'évacuation de l'eau.
- Continuer les travaux à l'intérieur de l'Église notamment la réfection des enduits et des peintures. Le "ciel" peint au dessus de l'autel peut tomber littéralement sur la tête des officiants ! L'architecte qui exercera la maîtrise d'œuvre a été choisi sur consultation de trois cabinets. Il s'agit de Barthélémy Dumons de Lavelanet (Cabinet d'Architecture et Paysages) qui a déjà assuré avec succès la mise aux normes de l'installation électrique et le dallage au sol.

- Réaliser la première tranche de mise en œuvre de la compétence défense extérieure contre l'incendie à savoir l'installation de citerne de 30m³ dans un hameau, sous réserve de disposer du terrain public nécessaire.

Pour chacun de ces projets, nous essayons d'obtenir le maximum de financement de la part de l'État, de la Région et du Département.

REZO POUCE OU STOP QUI VEUT

REZO POUCE est le premier réseau d'autostop organisé et sécurisé en France. Dispositif spontané, flexible et immédiat, son fonctionnement est ultrasimple.

Chaque personne qui souhaite participer à ce service s'inscrit gratuitement sur le site internet (www.rezopouce.fr) ou en mairie, soit en tant que conducteur, soit en tant que passager, soit les deux. Pour cela il est demandé de signer la charte et de fournir une pièce d'identité. En échange, REZO POUCE envoie par courrier une carte de membre et un macaron à apposer sur le véhicule du conducteur. Il est donc facile de reconnaître les membres sur réseau !

S'agissant d'expérimenter une des nouvelles formes de mobilité qui s'inscrit dans le champ des covoiturages, Blablacar, etc. notre commune participe à cette opération innovante décidée par la communauté de communes

Prochainement, le panneau « **Arrêt sur le pouce** » sera installé dans notre commune au bord de la D50 à l'entrée/sortie sud, au niveau de la rue du Cazal pour signaler l'emplacement de l'arrêt. Il suffira aux habitants et visiteurs de Manses voulant faire du stop de s'y rendre avec une fiche destination, et attendre un conducteur membre de REZO POUCE (ou pas) qui pourra s'arrêter en toute sécurité.

Une application est aussi disponible sur Android et IOS, où les passagers indiquent à quel arrêt ils se trouvent et ainsi les conducteurs les localisent avant leur départ et leur signalent leur arrivée.

N'hésitez pas dès à présent à vous inscrire www.rezopouce.fr
 Pour plus d'information : rezo.pouce@paysdemirepoix.org

STATIONNEMENT ET CIRCULATION DANS LA COMMUNE

Rappelons que lorsque nous avons réalisé la traverse du village, en 2013, nous avons créé un certain nombre d'emplacements de stationnement balisés au sol :

- au n°2 avenue de Montségur, 2 emplacements, de part et d'autre de la voie,
- rue Saint Jean, 3 emplacements face aux habitations 1 et 1 bis de la rue,
- rue de Portes, 1 emplacement « handicapés » dans l'alignement de la rue Saint Jean,

qui s'ajoutaient aux 12 emplacements possibles du parking du parc de l'Ancien château.

Depuis l'adaptation de la commune aux nouvelles règles favorisant l'autonomie des personnes à mobilités réduites, un WC adapté a été construit pour la salle des fêtes et mis en service en juin de cette année.

Un emplacement de stationnement « handicapés » va être balisé à proximité.

Un autre emplacement va être balisé pour les visiteurs du cimetière, face au transformateur ENEDIS.

Bien sûr chacun aimerait, faute d'avoir son propre garage, pouvoir stationner sa (ou ses) voiture(s) devant son pas de porte. C'est parfois possible quand la chaussée le permet et à condition de ne pas gêner la circulation des autres, c'est notamment le cas :

- sur la place du village, à condition de ne pas gêner le car de ramassage scolaire qui tourne autour du platane, de ne pas empiéter sous l'auvent qui est réservé aux personnes voulant s'abriter du soleil ou du vent ou de la pluie et de laisser l'accès au point d'eau potable,
- rue du Liège, à condition de ne pas stationner face aux trois garages qui ouvrent sur cette rue,
- rue de l'Église, à condition de ne pas stationner côté église, ni gêner le cheminement pour personnes à mobilité réduite le long des appartements, ni le virage depuis la rue Saint Jean pour rejoindre la départementale, ni le virage au niveau de la fontaine de l'église,
- rue du Moulin à condition de ne pas stationner en face des sorties des habitations...

Ce sont des recommandations évidentes, juste du bon sens, à mettre en pratique !

Pour la circulation, vous avez remarqué les deux panneaux « Pensez à nous, roulez tout doux » que nous avons placés au sud et au nord du centre bourg. Nous l'avons fait pour répondre à la demande des parents du centre du village qui voyaient passer des véhicules automobiles à vitesse tellement élevée qu'ils n'auraient pas pu éviter un enfant imprudent.

Nous vous rappelons que la vitesse **à l'intérieur du village est limitée à 30 km/h** et à **20 km/h dans la zone de rencontre** qui comprend la portion de départementale comprise entre le pied de l'église et le 10 de la rue du Barry (M. Mme Beltran).

Ces limitations concernent tous les véhicules qu'ils soient ou non originaires de la commune puisque la D 50 est une voie qui relie des communes de l'Aude à celles de la rive droite de l'Hers. Mais nous avons aussi remarqué que certains habitants de la commune ont tendance à ne pas respecter strictement cette réglementation et à accélérer à fond bien avant la fin de la zone délimitée par les panneaux.... Or il y a des voies, souvent très en pente, qui donnent sur la départementale : rue de l'Église, chemin du Cantounas, de Tulipo, rue Barthe de Madame, rue du Cimetière, rue du Casal, d'où peuvent déboucher accidentellement des personnes ou des enfants qui courent ou qui ont perdu la maîtrise d'un vélo ou de trottinette... La limitation de vitesse est là pour les protéger. Pensez-y !

Ajoutons que le Conseil départemental en charge de la voirie départementale fait des campagnes de mesures de trafic et de vitesse sur les voies sans que nous en soyons forcément prévenus...

Mais nous préférerions que le respect des autres soit davantage le moteur que la crainte de la sanction.

SECURISATION DU REMPLISSAGE DU LAC DE MONTBEL

Peut-être avez déjà entendu parler d'un projet d'adduction d'eau du Touyre dans le lac de Montbel. Les caprices de la météorologie ainsi que les perspectives de réduction de l'hydrologie liées au réchauffement climatique ont déjà eu pour effet de limiter, presque un an sur deux, son remplissage et de réduire son rôle de réserve pour l'étiage de la Garonne et l'irrigation du Lauragais.

Pour préserver ce rôle, le Conseil départemental sur l'injonction de l'Agence de Bassin, propose la création d'un adducteur d'eau par dérivation de la rivière Touyre. Il souhaite associer les habitants du territoire au travers d'une large consultation qui se déroulera entre le 5 novembre et le 23 décembre prochain dans le but : d'informer sur la nature du projet, de recueillir les avis et de décider à l'issue de la concertation.

Vous pouvez prendre connaissance du dossier soit en mairie pendant les permanences d'ouverture au public soit directement sur Internet à l'adresse :

<http://www.ariège.fr/Mieux-vivre-ici/Gerer-les-ressources-en-eau/Projet-de-securisation-du-remplissage-du-barrage-de-Montbel-a-partir-du-Touyre>

et transmettre vos avis éventuel au garant francois.tutiau@garant-cndp.fr ou par courrier à François TUTIAU, 26 rue Rossini, 11100 Narbonne.

CIMETIÈRE : GESTION DES CONCESSIONS

Nous avons fait réaliser un plan du cimetière par le cabinet de géomètre Lefèvre, au moyen d'un drone, le 4 juillet 2017. Ce plan est affiché dans le hall de la mairie avec la nouvelle numérotation des emplacements des sépultures et la liste des sépultures en état manifeste d'abandon qui ont été reprises par la municipalité lors du conseil municipal du 23 janvier 2018.

Renumérotation des concessions : la distribution des sépultures est organisée en six alignements nord-sud accessibles par une allée centrale allant de la porte d'entrée jusqu'au columbarium au sud et deux allées latérales parallèles, l'une à l'est, l'autre à l'ouest de l'allée centrale. Ces six travées sont désignées par les lettres A pour la plus à l'Est, B et C pour la deuxième et troisième travée à gauche de l'allée centrale puis D, E et F à droite de l'allée centrale coté Ouest.

Au long des travées, les sépultures sont identifiées par des numéros croissant de l'entrée vers le Sud. Celles qui ont un seul module de largeur ont un seul numéro, celles qui sont doubles sont repérées par deux numéros. Ainsi une concession simple sera désignée A.14 et une concession double B.3-4 par exemple.

Cette numérotation est uniquement destinée à faciliter la recherche d'une sépulture, la mairie conservant les concessions originales et disposant du tableau de correspondance.

Reprise des concessions en état manifeste d'abandon : avant la Toussaint 2013 nous avons placé des affichettes libellées : « Cette tombe en état manifeste d'abandon fait l'objet d'une procédure de reprise par la commune. Téléphoner à la mairie » sur certaines tombes sans entretien ni fleurissement. Nous l'avons constaté pendant quatre années après la Toussaint de 2013 à 2017. Nous avons cherché à retrouver les familles correspondant à ces sépultures. La réglementation nous permet de reprendre ces concessions (certaines sépultures sont d'ailleurs sans concessions) à condition de déplacer le monument venu les restes des défunts dans un ossuaire communal. Nous avons déclaré « ossuaire communal » le monument de la concession de Louise Figarol, datant de 1888, après avoir fait vérifier par la marbrerie Escande qu'elle offre un volume libre adapté.

Révision du barème des concessions : La concession en terre est désormais facturée 30 €/m² pour 30 ans renouvelables, soit 90 € pour le module de 3 m² ou 180 € pour le module double soit 6 m². Il n'est plus possible règlementairement de proposer des concessions à perpétuité, il suffit de gérer les prolongations. Au columbarium la case cinéraire pouvant accueillir quatre urnes est facturée 300 € pour 30 ans renouvelables.

RAPPEL POUR LES DECHETS MENAGERS

Le moins que l'on puisse dire c'est qu'il y a du laisser-aller en matière de poubelles à Manses ! C'est pourtant facile, 95 % d'entre nous le font, un petit rappel et un peu d'effort pour les 5% qui "oublent" que :

- Les déchets organiques de la cuisine et du jardin vont au composteur (pour votre jardin, vous pouvez en commander à tarif réduit à la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix au

05 61 68 13 02) ou au poulailler ou dans le composteur collectif mis en place par Martine Saubat et Jean Pozas près de l'abri du jardin partagé dans le parc ; vous pouvez les rejoindre

- Tout ce qui est encombrant, bois, gravats, déchets verts, petit et gros électroménager, produits toxiques, peintures, grands cartons d'emballage.... va à la déchetterie (ouverte tous les après-midis et le samedi toute la journée)
- Le verre va à la borne verre (sauf verres plats), tous les papiers à la borne papier et les textiles, chaussures (attachées par paire) et linge de maison dans un sac fermé à une borne textile à Mirepoix (Super U ou déchetterie)
- Toutes les bouteilles et flacons plastiques, les poches plastiques, les canettes et bombes aluminium, les boîtes métalliques, les briques en carton, tous les petits cartons en sacs jaunes fermés, pour la collecte sélective, déposés dans les casiers métalliques réservés à cet usage à côté des bacs marrons
- Le reste en sacs noirs fermés dans le bac marron.

J'insiste sur la qualité du tri dans le sac jaune : n'oubliez pas que **tout est trié à la main** par les agents de tri, ce n'est pas une tâche facile. Respecter les consignes de tri, **c'est aussi respecter leur travail**. Les sacs jaunes sont gratuits et disponibles à la mairie ; n'en utilisez pas d'autres, mal adaptés à l'arrivée au tri.

Ces derniers mois, nous avons eu la désagréable surprise de constater le dépôt de "déménagements" entiers près des poubelles, ou dans les coins de forêt... Chaque fois de vrais dépotoirs ! Chaque fois, nous prévenons la gendarmerie pour dresser une amende qui peut atteindre 450 €...

ANIMATIONS DANS LA COMMUNE

- Le 10 mars, le comité des fêtes a organisé la soirée « moules frites » qui avait eu beaucoup de succès l'année dernière, elle a été plébiscitée par les 90 repas servis ! Le comité des fêtes prépare déjà la prochaine !
- Le 28 avril, le Pays d'Art et d'Histoire a organisé avec le concours de l'Aréma et en présence de Marc Carballido une conférence sur l'Extravagant Comte de Portes, qui a fait le plein de la salle des fêtes.
- Le 10 mai, l'Aréma a organisé son 5^{ème} après midi récréatif, animé par Geneviève Mouton et Arlette Cuq, pour créer « le plus beau bouquet de fleurs en papier » pour la fête des mères.
- Les 30 juin et 1^{er} juillet, le comité des fêtes a innové pour « la fête du village » en présentant le spectacle « EAU LA LA » de Correo Hazzard (qui habite le village) pendant le moment de l'apéritif après le dépôt de gerbe de la municipalité au monument aux morts. Le repas de fête a été servi à une petite centaine de convives, l'ambiance étant assurée par le comité (Filip Deboeck). Le dimanche on a remis ça avec grillades frites à midi et maxi jeux en bois prêtés par les Amis des Bessous ! La météo étant au rendez vous cette fête fut réussie.
- Le 28 juillet, le comité des fêtes a organisé le traditionnel « repas de l'amitié » réservé aux habitants et aux estivants de Manses, nous étions 62 à déguster la carbonade flamande dans une ambiance toujours amicale et accueillante.
- Du 3 au 19 août, Marie-Jeanne Huet, peintre et photographe amateur de Mirepoix, avec l'appui de l'Aréma, a exposé ses œuvres, des photographies de l'eau de l'Hers et des toiles abstraites. Le vernissage le 2 août a accueilli 50 personnes et l'exposition a été fréquentée par 180 personnes sur les 17 journées. Les visiteurs qui venaient voir l'église étaient ravis de découvrir l'expo et ceux qui venaient voir l'expo et ne connaissaient pas l'église étaient ravis de la découvrir.
- Les 15 et 16 septembre double animation : l'Aréma s'est inscrite dans les journées européennes du patrimoine en assurant le 15 septembre la visite guidée de l'église et le 16 septembre la présentation et la dédicace du livre « l'Église de Manses et ses sépultures » de

Patrice Georges Zimmerman à la suite des sondages réalisés en décembre 2015, le matin et un concert « l'accordéon dans tous ses états » proposé par Nicolas Raimondo de Pamiers l'après midi.

Le comité des fêtes a organisé le vide-greniers d'automne, le dimanche 16, qui a accueilli près de 200 mètres linéaires d'exposants au centre du village sous une météo extraordinaire !

Reste d'ici à la fin de l'année :

- Le souper du patrimoine sera organisé par l'Aréma autour du maintenant traditionnel Azinat et de sa Rouzole, le samedi 17 novembre prochain, vous avez vu l'affiche ou reçu l'invitation. Comptons sur une assistance nombreuse !
- Le repas des chasseurs sera organisé par l'ACCA de Manses le samedi 24 novembre autour d'un menu valorisant le gibier local. Ce sera la dernière animation de l'année. Ne la ratez pas !

Pour une commune de la taille de Manses, cette revue des activités festives, gastronomiques et culturelles de l'année est impressionnante et il faut vraiment remercier tous les bénévoles qui les ont organisées. La municipalité le répète à l'occasion de chacune des manifestations, il reste aux Mansois à les encourager en participant chaque fois nombreux aux différentes animations.

ILS SONT PARTIS ILS SONT ARRIVÉS

Depuis le début de l'année nous avons enregistré quelques départs de la commune :

- Jean-Jacques Flouret a quitté le 7 rue de l'Église pour rejoindre Mirepoix,
- Pierre et Véronique Guiffrey ont quitté le 1 bis rue de Portes pour la ville de Pamiers où se trouve leur boutique décor Home,
- Fabrice Lombard a quitté le 2 avenue de Montségur,
- Marthe Coca a qui nous adressons un au revoir affectueux a quitté sa maison natale, 1 rue du Liège, pour la Maison de retraite Louise de Roquelaure à Mirepoix.

Les arrivées ont été nombreuses aussi :

- À Noël (le lieu-dit) une petite Juliette est arrivée le 18 juillet à la grande joie de ses parents Jérémie et Vanessa Souetre et de son grand frère Hadrien,
- Le Guilhounet qui est resté inoccupé de nombreuses années a été racheté par Nicholas et Margarite Benson, citoyens britanniques,
- La maison des Écuries a été rachetée par Andrew Clark et Alice Kemp, citoyens britanniques,
- Jean-Paul et Michelle Buron sont arrivés de Mazères au 7 rue de l'Église, depuis le 20 octobre, pour se rapprocher de leurs filles,
- Les maisons de Sylvie Delpèch (dite la maison de Jules), d'Yvonne Sanchez et de Pierre et Véronique Guiffrey sont en cours de changements de propriétaires...

NOUVEAUX HORAIRES POUR LA MAIRIE

La permanence pour l'accueil du public est toujours le lundi de 14h00 à 16h00. La secrétaire, Virginie Campedel, est également là le jeudi matin de 9h00 à 12h00 et peut répondre à des demandes d'ordre administratif ou d'état-civil.

o O o

À toutes et à tous, bonne fin d'année, nous nous retrouverons pour les Vœux 2019 !